

I.F.S.I.

Historique (Liliane Perrin avec la collaboration de Jane Martin)

Après Marseille en 1900, Bordeaux en 1903, Paris et La Rochelle en 1906, la Société de secours aux blessés militaires de la Croix-Rouge Française ouvrit à **ANGOULÊME** en **1913**, une école destinée à préparer les personnes bénévoles qui s'engageaient à soigner, en cas de guerre ou de calamités publiques, les militaires et marins blessés ou malades et éventuellement les victimes civiles.

Trois niveaux de formation étaient proposés :

- le certificat d'auxiliaire de la Croix-Rouge, obtenu après trois mois d'études,
- le diplôme simple préparé en huit mois d'enseignement théorique et pratique, et après 1918,
- le diplôme supérieur qui nécessitait en deux ans de cours théoriques et vingt-huit mois de stage.

Les titulaires de ce dernier diplôme pouvaient prétendre, dans certaines conditions, à l'exercice professionnel libéral ou salarié, en particulier dans le corps des infirmières militaires créé le 22 juillet 1909.

C'est dans cette école, alors située dans l'hôpital militaire rue de Beaulieu, que furent formées les auxiliaires et les infirmiers bénévoles que la Croix-Rouge de notre département put mettre à la disposition du service de santé des armées, ainsi que celles qui lui permirent d'assurer le fonctionnement de ses propres oeuvres :

- hôpitaux auxiliaires,
- dispensaires,
- infirmeries,
- centres d'accueil et plus tard, consultations de nourrissons, goutte de lait, etc... qu'elle créa pour servir les populations civiles. Nombreuses sont encore les femmes charentaises qui se souviennent, avec émotion, de leurs missions locales ou lointaines.

Celles-ci se prolongèrent au gré des événements ou de leurs disponibilités, parfois une grande partie de leur vie. (On compte pendant cette même période, en France 63 150 infirmières de la Croix-Rouge qui servirent dans les hôpitaux et les équipes du service de santé des armées).

Au sortir de la guerre, il apparaît aux Pouvoirs Publics comme aux personnels de santé, qu'en raison des progrès scientifiques enregistrés dans le domaine de la médecine et de l'hygiène, il convenait de donner une préparation technique au personnel appelé à seconder le corps médical. Le décret du 27 juin 1922 créa le "BREVET DE CAPACITE PROFESSIONNEL" permettant de porter le titre d'infirmière diplômée d'état. Deux orientations étaient proposées: infirmière hospitalière et infirmière visiteuse d'hygiène sociale. L'école de la Croix-Rouge d'ANGOULÊME qui préparait alors au diplôme supérieur fut agréée pour préparer également le Diplôme d'Etat d'infirmière hospitalière.

Le décret du 18 juin 1938 substitua aux brevets de capacité professionnelle, un diplôme unique : le diplôme d'état d'infirmière et le diplôme d'état d'assistante sociale. Toute autre formation était abolie. Une seule exception fut accordée en faveur de la Croix-Rouge Française qui conserva le privilège de délivrer des brevets et certificats avec cette restriction toutefois, que le droit des titulaires était limité à l'exercice de la profession au sein de l'Association.

L'école Croix-Rouge Française d'ANGOULÊME continua donc à mener de front la préparation au nouveau diplôme d'état et à ses propres formations. Ce privilège fut maintenu jusqu'à l'application de la loi du 8 avril 1946 qui constitue en quelque sorte la charte de la profession d'infirmière et qui en subordonne l'exercice à la possession du seul diplôme

d'état. Les écoles de la Croix-Rouge Française qui avaient été agréées et qui représentaient à cette époque près de la moitié des écoles d'infirmières, ne proposèrent donc plus à leurs élèves que la seule préparation au Diplôme d'Etat.

Elles basèrent leur spécificité sur l'intégration des principes de la Croix-Rouge à la formation des élèves infirmières. Créée dans des locaux mis à sa disposition dès **1913** par l'hôpital militaire situé rue de Beaulieu, l'école de la Croix-Rouge Française y demeura jusqu'en 1939, date à laquelle elle dut trouver refuge dans des locaux prêtés par la municipalité d'ANGOULÊME et qui furent, au gré des disponibilités, la salle philharmonique, la salle des fêtes de la mairie, l'école des métiers... Période d'errance qui dut poser bien des problèmes à Madame SEVENET Présidente de la Croix-Rouge et aux responsables de l'enseignement mais qui troublèrent peu les élèves très motivées par les événements dus à la guerre, dus à l'occupation.

La stabilité revint quand la Croix-Rouge Française put habiter l'école dans ses propres locaux : boulevard du Midi puis rue de Beaulieu. Cependant les conditions requises pour la formation des élèves infirmières exigèrent que l'école mette à leur disposition des locaux fonctionnels et spacieux. C'est alors que Monsieur ROBIN et Madame SIGNAC, respectivement Président du Conseil Départemental et du Comité d'ANGOULÊME, passèrent un accord avec la municipalité et l'hôpital de Girac leur permettant de louer un certain nombre de locaux à l'hôpital et de construire, sur un terrain voisin, des salles de cours et de pratiques, des sanitaires conformes aux normes requises. L'inauguration officielle de ces nouveaux locaux eut lieu le **19 juin 1965**. On ne peut évoquer l'histoire de l'école sans se souvenir avec reconnaissance et affection de la participation que prirent les religieuses de Sainte Marthe à sa direction et à son essor. Ce fut avec regret que la Croix-Rouge dut accepter en 1973 leur décision de cesser cette collaboration. A cette date, la profession était mieux armée pour fournir des directeurs et des enseignants de qualité que les écoles de cadres créées en 1952 avaient contribué à former.

De leur côté, les médecins de la ville d'ANGOULÊME, qu'ils aient été hospitaliers ou "libéraux", généralistes ou spécialistes, ont toujours tenu à assurer bénévolement l'ensemble des cours de médecine et de chirurgie et à s'intéresser à l'ensemble de la formation qui était proposée aux élèves infirmières. Sans leur intérêt et leur participation, la Croix-Rouge n'aurait certainement pas pu mener à bien un enseignement de qualité. Afin de maintenir la qualité de l'enseignement, la Croix-Rouge Française envisage d'aménager les locaux en fonction de la pédagogie moderne. Elle a étudié un projet de reconstruction des bâtiments sur un terrain situé dans l'enceinte du CENTRE HOSPITALIER d'ANGOULEME GIRAC, projet approuvé par les Services Administratifs du Département.

Dans **les années 80**, l'école accueille alors en moyenne 200 élèves réparties en 3 promotions. A travers les objectifs de formation, l'école veut favoriser l'ouverture d'esprit, la créativité permettant, outre la compétence professionnelle, de combattre l'indifférence et d'œuvrer à une vie sociale plus solidaire. En septembre **1986**, l'ECOLE propose une Année Préparatoire aux formations du secteur sanitaire et social. Cette année est une année d'orientation qui doit aider les candidats à découvrir leurs aptitudes et à les développer, leur permettant ainsi de préciser leur choix et d'accéder à une formation dans le domaine sanitaire et social.

Le Conseil Départemental, qui est CENTRE AGREE de FORMATION CONTINUE organise également, par l'intermédiaire de l'école d'infirmier(e)s, des journées de perfectionnement qui suscitent un grand intérêt parmi les infirmiers et les infirmières du département et des départements limitrophes.

En **1992**, l'école d'infirmier(e)s a suivi l'évolution et s'est transformée en **Institut de Formation en Soins Infirmiers, I.F.S.I**, répondant aux différentes missions :

- de formation initiale des infirmier(e)s
- de formations préparatoires
- de formation continue

■ de documentation et de recherche en soins infirmiers

Les **étudiants en soins infirmiers** deviennent de plus en plus nombreux ; la formation à l'IFSI d'Angoulême renforce l'enseignement de la Santé Publique, les dimensions préventives et éducative des soins infirmiers.

Les **formations préparatoires** se diversifient et le nombre de candidats augmente pour atteindre le chiffre de 125 réparties en

- groupe préparant des formations sociales :
 - assistant de service social
 - éducateur spécialisé
 - moniteur éducateur
 - éducateur de jeunes enfants
- groupe préparant la formation infirmière
- groupe préparant la formation d'aide-soignant ou auxiliaire de puériculture.

La formation continue répond de plus en plus aux besoins des professionnels de santé :

- les infirmières libérales
- les infirmiers, aides-soignants, cadres de santé des établissements de santé publics et privés, des maisons de retraite
- les "tierce personnes" dans le cadre de la prestation spécifique de dépendance...



D'une bibliothèque des années 80 rigoureusement et régulièrement gérée et enrichie, naît un **Centre de documentation et d'information " Santé - Social" Charente**.

- Inscrit pleinement dans la démarche pédagogique des différentes formations
- Lieu d'échanges **Octobre 1995** voit aboutir une concertation harmonieuse du Conseil Départemental Croix-Rouge en la personne de Mme Simone PREYSSAS et du Conseil Général de la Charente: l'IFSI s'installe sur un site de formation adapté, le Domaine Universitaire, contexte fonctionnel, convivial et bien approprié à la pédagogie actuelle. - 1800 m² répartis en 12 salles de différentes capacités et un amphithéâtre de 130 places.
- un Centre de Documentation et d'Information multimédia ; fonds documentaire informatisé 4500 ouvrages et 60 revues professionnelles.
- accès au restaurant universitaire et au service social du CROUS.

En 1999, au regard de la pénurie d'infirmiers et d'infirmières qui s'annoncent, la DRASS décide d'augmenter le quota des étudiants en soins infirmiers en l'année et le chiffre de 135 est atteint pour les années 2000 - 2001 - 2002.



Orientations générales de l'établissement

La dynamique de l'établissement s'articule autour d'un :

- pôle de développement de la formation initiale et continue dans la pérennité de la profession

- pôle de référence dans le domaine de la Santé en regard des besoins du Département, de la Région :
- développement des compétences dans le champ sanitaire et social
- professionnalisation
- pôle d'accompagnement social et d'aide à l'émergence de projet professionnel et de compétences
- pôle de communication, et de partenariat.

L'établissement de formation CRF de la Charente s'est fixé pour missions :

- de répondre aux besoins de formation en Santé des populations quelque soit l'âge, le niveau d'enseignement ou la qualification, et quelque soit le secteur d'activité
 - d'initier des projets expérimentaux envers des publics diversifiés : scolaires, en difficultés sociales, associations pour prendre en compte les problématiques:
 - de santé publique
 - d'une population vieillissante et de son maintien à domicile
 - sociales envers les jeunes et leurs familles
- o de collaborer à l'action sociale du département au sein de la Croix-Rouge Française par l'intervention des stagiaires, étudiants, élèves, dans des situations de crise et d'urgence.

Le Personnel (Rentrée 2009/2010)

Composé de 33 personnes

- 1 directrice
- 20 formateurs
- 2 documentalistes
- 1 responsable des stages
- 1 psychologue
- 5 secrétaires
- 1 comptable
- 2 agents d'entretien

Fiche signalétique de l'IFSI

- **Type d'établissement** : Etablissement de Formation de Charente Institut de Formation en Soins Infirmiers d'Angoulême
- **Adresse** : Domaine Universitaire, Le Moulin Neuf, 16400 LA COURONNE
Tél: 05.45.91.36.00
Fax: 05.45.25.43.26
e.mail: IFSI.CRFANGOULEME@wanadoo.fr
- **Association** : Croix-Rouge Française, Association Loi 1901/ Statuts 1999 annexe 1
- **Gestion** : Délégation Départementale de la Croix-Rouge Française en Charente BP10, 16470 St. MICHEL
- **Président de la Délégation Départementale** : M. Merlet Jacques
- **Historique** : 1913 création de l'école d'infirmières CRF à Angoulême
- **Agrément** : 1938, 1994, agrément IFSI par le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité
- **Directeur** : Liliane PERRIN Agrément ministériel du 27 avril 1983